

ADM-215-2026

TRAVAUX DE NETTOYAGE – BATIMENTS COMMUNAUX

COMMUNE DE SAINT-MARCEL

Michel RONFARD, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée le 01 octobre 2026 par Mme Frédérique DUBUS-MERCIER, responsable du Service Entretien de la ville de Saint-Marcel, souhaitant l'intervention de la société INNOVIS 71 – 02 rue de Strasbourg 71100 CHALON SUR SAONE - pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il est nécessaire de prendre les dispositions suivantes,

ARRÊTE

Article 1er : Du lundi 19 octobre 2026 au vendredi 23 octobre 2026, de 08h00 à 18h00, lorsque la signalisation est en place, autorisation est donnée à la société INNOVIS 71, de procéder au nettoyage des vitres des bâtiments communaux.

Article 2 : La société INNOVIS 71 est autorisée à stationner les véhicules nécessaires à l'intervention tout en sécurisant les divers chantiers. (Piétons....)

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la société INNOVIS 71, chargée des travaux, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

Article 4 : Aussitôt l'achèvement des travaux, l'entreprise devra veiller à remettre le domaine public dans son état initial.

Article 5 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 02 octobre 2026

Le Maire,

Signé : Michel RONFARD

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le

et publié, affiché ou

notifié le

Le Maire

Michel RONFARD

05 OCT. 2026

